

détachés de la terre, et tous autres meubles posés sur le terrain d'Aquaviva et sur l'usufruit de Cabrera; sauf à dédommager les dits Aquaviva et Cabrera du tort qu'ils pourroient souffrir dans le transport.

Dom Lorenzo Aquaviva est confirmé dans la possession du terrain qui est tombé sur le sien, et des arbres qui y ont pris racine. Mais comme le fonds du dit Aquaviva est devenu meilleur, il payera à Belvedere une rente de Dix mille livres; rente proportionnée, non à la perte immense de Belvedere, mais au profit qu'en a retiré Aquaviva d'après le rapport que les experts en ont fait.

Dom Juan Cabrera est maintenu dans la jouissance paisible de son usufruit.

L'hypothèque de Delos Rios se prendra et sur l'ancien terrain resté dans l'héritage de Belvedere, et sur les dix mille livres qu'Aquaviva doit payer à Belvedere; cette somme étant représentative du fonds hypothéqué, doit en répondre.

Ainsi a été terminé le plaidoyer, auquel a succédé la distribution des prix—Le Digne Supérieur du petit Séminaire a reçu ensuite l'expression de la vénération publique, et successivement les estimables collaborateurs qui partagent ses tendres soins et sa vive sollicitude pour l'instruction de la jeunesse.

MESSIRE DAULE, prêtre François, va enfin nous gratifier d'un recueil de Cantiques avoués par la religion et le goût: la partie typographique en sera, dit-on, bien soignée.—Jaloux de contribuer au succès de cette entreprise utile à la religion et honorable pour notre littérature, je prie l'estimable éditeur de vouloir bien m'inscrire au nombre de ses souscripteurs, *pour deux exemplaires du Recueil.* [L'Editeur de l'Abeille Canadienne.]

#### ERRATA.

CE n'est point l'Isle des Bermudes, mais bien la ville de Saint John, (New-Brunswick,) qui a été déclarée port libre, en même tems qu'Hali-fax. C'est ainsi que l'on devra lire page 78<sup>ème</sup>. de notre dernier Numéro, article Etats-Unis, 3<sup>ème</sup>. ligne, après les mots *ports libres.*